

ANNEXE II : COTISATIONS

**CONTRAT FRAIS DE SANTE
ENSEMBLE DU PERSONNEL**

« COMMERCE DE GROS »

REGIME GENERAL

COTISATIONS EN % DU PMSS <i>(plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit 3 311 euros en 2018)</i>			
Formule retenue	Régime 1	Régime 2	Régime 3
Isolé	0,93 %	1,37 %	1,87 %
Famille	1,77 %	2,53 %	3,37 %
Extension facultative			
Conjoint non à charge au sens de la Sécurité sociale	1,02 %	1,51 %	2,06 %

REGIME LOCAL

COTISATIONS EN % DU PMSS <i>(plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit 3 311 euros en 2018)</i>			
Formule retenue	Régime 1	Régime 2	Régime 3
Isolé	0,47 %	0,81 %	1,40 %
Famille	0,88 %	1,50 %	2,52 %
Extension facultative			
Conjoint non à charge au sens de la Sécurité sociale	0,51 %	0,89 %	1,54 %